



## Accord sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT)

### Pour la CFE-CGC, les conditions pour une signature ne sont pas réunies !

**La CFE-CGC a fait le choix de ne pas signer l'accord sur la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT). Nous n'avons pas signé le précédent accord pour les mêmes raisons.**

L'accord Qualité de Vie au Travail (QVT) est arrivé à expiration voilà plus d'un an. Son renouvellement au travers de nouvelles négociations avait été mis en suspens par la Direction, suite au PSE 2021 et à la scission KYNDRYL. Le fait que la QVT passe aux oubliettes dans un contexte de suppressions d'emplois donne déjà le ton... Toutefois, cela n'avait pas empêché la Direction de continuer à l'appliquer du moins partiellement.

#### **Pourquoi la CFE-CGC IBM France n'a pas signé cet accord**

Ces dernières semaines, les organisations syndicales représentatives chez IBM France SAS ont été conviées par la Direction à se réunir autour de la table afin de définir les modalités d'un nouvel accord. L'accord proposé à la signature se résume, comme précédemment, à un inventaire de bonnes pratiques sans se montrer véritablement contraignant, notamment pour la Direction.

Une des avancées que nous notons est l'élargissement de la plage horaire durant laquelle les réunions ne devaient pas être programmées. Mais, encore une fois, il ne s'agit que de recommandations...

---

*« Favoriser la planification des réunions dans une plage horaire de 9 à 18 heures - sauf en cas d'urgence liée à une situation client - ou dans le cadre d'activités liées à un projet international »*

---

La Direction se contente de « favoriser » (sans obligation ni contrainte...), sachant qu'à cette « non-obligation », s'ajoute plusieurs exceptions (« sauf ») qui limitent grandement la portée de cette disposition.



Par ailleurs, l'aspect Immobilier et l'aménagement des espaces et des bureaux sont totalement absents. Chacun comprendra que la Direction Immobilière, que l'on peut qualifier d'état dans l'état, souhaite garder ses prérogatives et agir selon ses propres intérêts. La température dans les bureaux avec des climatiseurs activés, les bruits dans les espaces de bureaux, la disponibilité des machines à café, la disparition du support de proximité pour les ordinateurs (PSM), la restauration sur site avec les RIE qui disparaissent (notamment en province) sont autant de points qui ne reflètent pas une Qualité de Vie et des Conditions de Travail digne d'une entreprise qui se veut citoyenne comme IBM.

Dans nos demandes figurait également une certaine flexibilité dans la prise des congés obligatoires. Revendication rejetée sans motif. La Direction souhaite toujours nous imposer les 2 semaines en août mais pas pour tous (vu le nombre d'exceptions...).

L'aspect transport notamment sur les mobilités douces n'est pas pris en compte (forfait mobilité, garage digne pour les vélos, bornes de recharge, etc.).

Globalement, nous ne notons pas d'avancées significatives. Il s'agit d'un accord peu contraignant pour la Direction, qui ne fait que suivre les dispositions de la loi en vigueur, notamment en ce qui concerne les indicateurs (indicateurs qui figurent par ailleurs dans le rapport Génisson), le Bilan Social, la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP).

Malgré l'absence de signature, nous n'avons pas de doute sur le fait que la Direction appliquera de façon unilatérale certains points de cet accord.

Pour conclure, l'échec de cette négociation n'est pas un bon signal donné aux Organisations Syndicales et à vous, salariés. Elle démontre encore une fois la rigidité de la Direction et son manque d'engagement. Ce constat est partagé par les autres Organisations Syndicales y compris celles précédemment signataires qui cette fois-ci n'ont pas renouvelé leur confiance.

Les **CSSCT** et Comité Social Économique (**CSE**) seront donc les lieux d'expressions et de revendications de la **CFE-CGC** sur la QVCT, comme cela est déjà le cas aujourd'hui.

Nous continuerons à être force de propositions, d'améliorations en dehors de cet accord.

N'hésitez pas à contacter vos représentants CFE-CGC pour plus d'informations ou si vous avez des questions et des demandes particulières. Notre site internet <https://www.cfecgc-ibm.fr> est ouvert à tous. Il est régulièrement mis à jour avec les dernières informations en notre possession. N'hésitez pas à demander un compte IBMer si vous souhaitez en savoir plus.

